ACP PESAGE : comparatif des dépenses et budget pour le nouvel exercice

Cpte	Rubriques & sous-rubriques	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
1-000-01	Salaire	13 417,32	16 799,27	15 985,23	16 949,65	18 650,00	19 087,34	19 500,00
1-000-02	Lois sociales et frais connexes	9 730,52	14 665,10	15 099,83	14 892,53	16 350,00	17 041,25	17 500,00
1-000-03	Téléphone	356,31	316,20	322,51	332,21	350,00	352,00	350,00
1-000-07	Assurance accident du travail	155,23	154,89	154,89	223,65	250,00	246,93	250,00
1-000-08	Frais & honoraires divers	777,08	848,54	969,98	1 293,46	1 500,00	1 206,36	1 500,00
1-000-09	Remplacement concierge	1 527,63	1 501,78	1 436,88	1 618,39	1 800,00	1 222,10	1 800,00
1-000-00	**Frais de conciergerie**	**25 964,09**	**34 285,78**	**33 969,32**	**35 309,89**	**38 900,00**	**39 155,98**	**40 900,00**
1-100-01	Frais & contrats récurrents	1 306,82	1 765,46	1 041,24	2 811,97	2 400,00	2 570,52	3 750,00
1-100-04	Fournitures diverses	377,51	2 515,82	2 408,47	3 789,32	2 500,00	2 753,43	2 750,00
1-100-05	Electricité	582,89	1 058,46	1 205,02	916,80	1 050,00	747,92	1 200,00
1-100-07	Dépannages & réparations	1 859,43	2 211,87	1 147,72	2 824,72	2 500,00	424,00	2 500,00
1-100-08	Frais divers	0,00	108,90	165,54	13,99	150,00	467,96	150,00
1-100-00	**Dépenses courantes**	**4 126,65**	**7 660,51**	**5 967,99**	**10 356,80**	**8 600,00**	**6 963,83**	**10 350,00**
1-200-01	Contrats d'entretien	3 981,56	4 108,77	4 152,24	4 186,12	4 550,00	4 544,75	4 700,00
1-200-02	Contrôles périodiques légaux	940,18	970,26	1 923,59	1 034,88	1 140,00	1 138,44	1 250,00
1-200-03	Téléphone	423,97	423,62	484,01	504,87	500,00	779,51	500,00
1-200-05	Electricité	4 099,02	4 825,80	5 035,48	3 377,94	3 400,00	-1 618,72	2 500,00
1-200-07	Dépannages & réparations	1 325,99	101,76	415,10	0,00	410,00	0,00	500,00
1-200-00	**Frais ascenseurs**	**10 770,72**	**10 430,21**	**12 010,42**	**9 103,81**	**10 000,00**	**4 843,98**	**9 450,00**
1-300-01	Honoraires	10 891,88	11 064,12	11 109,48	11 744,16	12 960,00	14 255,84	15 100,00
1-300-02	Frais administratifs	1 190,52	1 199,52	1 204,44	1 273,20	1 440,00	1 572,32	1 680,00
1-300-00	**Frais de gestion**	**12 082,40**	**12 263,64**	**12 313,92**	**13 017,36**	**14 400,00**	**15 828,16**	**16 780,00**
1-400-01	Contrat entretien	432,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1-400-05	Electricité	898,85	1 128,97	343,30	360,65	360,00	505,37	750,00
1-400-07	Dépannages & réparations	472,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1-400-00	**Frais de garage**	**1 803,88**	**1 128,97**	**343,30**	**360,65**	**360,00**	**505,37**	**750,00**
1-500-01	Contrat d'entretien	1 815,00	2 444,20	2 561,57	2 899,92	4 100,00	2 899,88	3 000,00
1-500-00	**Frais de jardin**	**1 815,00**	**2 444,20**	**2 561,57**	**2 899,92**	**4 100,00**	**2 899,88**	**3 000,00**
1-600-01	Contrat d'entretien	0,00	1 153,09	1 338,55	3 599,76	1 500,00	0,00	1 600,00
1-600-03	Location & relevés compteurs	2 690,07	2 600,41	2 630,15	2 688,21	2 750,00	3 124,34	3 250,00
1-600-04	Fourniture de gaz	31 810,32	31 774,25	35 819,78	23 394,81	25 000,00	20 624,20	37 000,00
1-600-06	Eau	3 831,21	3 996,88	4 163,51	4 069,37	4 500,00	2 275,08	4 500,00
1-600-07	Dépannages & réparations	0,00	27,63	265,54	1 151,69	1 000,00	157,03	1 000,00
1-600-08	Traitement de l'eau (adoucisseur)	348,48	0,00	387,68	0,00	350,00	3 396,19	350,00
1-600-00	**Décompte chauffage & eau**	**38 680,08**	**39 552,26**	**44 605,21**	**34 903,84**	**35 100,00**	**29 576,84**	**47 700,00**
1. Consommations & services		**95 242,82**	**107 765,57**	**111 771,73**	**105 952,27**	**111 460,00**	**99 774,04**	**128 930,00**
2-000-01	Frais & travaux divers	9 130,31	4 500,53	4 764,43	7 243,01	7 500,00	2 958,14	7 500,00
2-000-03	Frais & intérêts bancaires	36,00	36,00	36,00	36,00	PM	51,68	PM
2-000-04	Fournitures et stocks divers	-72,06	-72,06	204,47	-111,85	250,00	-48,76	250,00
2-000-05	Travaux de jardin	3 649,53	0,00	80,40	73,80	500,00	224,73	500,00
2-000-07	Assurance : polices & franchises	19 860,07	15 007,66	14 077,36	15 112,12	17 750,00	19 894,05	20 000,00
2-000-08	Frais & honoraires divers	2 800,81	4 622,41	6 449,68	4 587,16	5 000,00	11 934,65	5 000,00
2-000-00	**Frais de conservation**	**35 404,66**	**24 094,54**	**24 094,54**	**26 940,24**	**31 000,00**	**35 014,49**	**33 250,00**
2-200-00	**Travaux ascenseurs**	**388,32**	**2 943,09**	**2 069,65**	**1 736,97**	**1 000,00**	**0,00**	**1 000,00**
2-400-00	**Travaux garage**	**804,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2-600-00	**Travaux chauffage**	**1 405,61**	**2 039,92**	**1 474,46**	**3 106,86**	**7 000,00**	**8 217,44**	**1 000,00**
2. Frais propriétaires ordinaires		**38 003,33**	**29 077,55**	**27 638,65**	**31 784,07**	**39 000,00**	**43 231,93**	**35 250,00**
Total des dépenses ordinaires (1) + (2)		**133 246,15**	**136 843,12**	**139 410,38**	**137 736,34**	**150 460,00**	**143 005,97**	**164 180,00**
3-000-00	**Exécution des décisions de l'AG**	**12 017,53**	**4 356,00**	**13 291,94**	**232 975,11**		**119 218,78**	
3-200-00	**Travaux ascenseurs svt décision AG**	**1 103,46**	**1 084,20**	**0,00**			**0,00**	
3-600-00	**Travaux chauffage svt décision AG**	**9 757,76**	**0,00**	**6 025,80**			**3 994,51**	
3. Total des dépenses extraordinaires		**22 878,75**	**5 440,20**	**19 317,74**	**232 975,11**		**123 213,29**	
Total des dépenses communes (1) + (2) = (3)		**156 124,90**	**142 283,32**	**158 728,12**	**370 711,45**		**266 219,26**	

Document établi par Citya Uccle le 04/04/2024

ACP Pesage 125				VIMAR			REBETON			BBI			KX-CONSTRUCT			AV FACADE			RENOTECH		
fige	*Libellé*	*Unité*	*quantité*	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION
	PARTIE 1 : GENERALITES																				
11	Installation de chantier (baraque, clôtures de chantier, autorisation, taxes, ...)	fft	*1*				€ 4.500,00	€ 4.500,00		€ 10.572,63	€ 10.572,63		€ 13.525,00	€ 13.525,00		€ 23.500,00	€ 23.500,00		€ 101.657,81	€ 101.657,81	
	Durée supplémentaire pour clôtures de chantier, garde-corps de chantier, baraque et WC de chantier	sem-QP	*1*				€ 1.600,00	€ 1.600,00		€ 1.107,28	€ 1.107,28		€ 1.275,00	€ 1.275,00		€ 1.200,00	€ 1.200,00		€ 5.485,36	€ 5.485,36	
	tour d'accès façade avant + sécurisation	fft	*1*				€ 6.000,00	€ 6.000,00		€ 12.093,16	€ 12.093,16		€ 3.427,50	€ 3.427,50		€ 2.850,00	€ 2.850,00		€ 4.994,00	€ 4.994,00	
12	Echafaudage	fft	*1*				€ 68.000,00	€ 68.000,00		€ 43.338,69	€ 43.338,69		€ 53.750,00	€ 53.750,00		€ 35.612,00	€ 35.612,00		€ 44.811,04	€ 44.811,04	
13	Mise en place des protections																				
13.1	Condamnation des accès des appartements sur les terrasses	fft	*1*	€ 125.000,00	€ 125.000,00		€ 4.000,00	€ 4.000,00		€ 1.705,69	€ 1.705,69		€ 1.750,00	€ 1.750,00		€ 1.500,00	€ 1.500,00		€ 4.745,01	€ 4.745,01	
13.2	Protection des châssis	fft	*1*				€ 3.500,00	€ 3.500,00		€ 1.534,74	€ 1.534,74		€ 1.750,00	€ 1.750,00		€ 850,00	€ 850,00		€ 4.590,50	€ 4.590,50	
13.3	protection toiture-chemin accès	fft	*1*				€ 150,00	€ 150,00		€ 369,47	€ 369,47		€ 500,00	€ 500,00		€ 750,00	€ 750,00		€ 1.348,93	€ 1.348,93	
14	Etat des lieux et son récolement	fft	*1*				€ 650,00	€ 650,00		€ 6.394,47	€ 6.394,47		€ 6.250,00	€ 6.250,00		€ 4.500,00	€ 4.500,00		€ 16.134,91	€ 16.134,91	
15	Tracé des ouvrages	pm																			
16	Installation de sécurité	fft	*1*				€ 1.500,00	€ 1.500,00		€ 2.174,21	€ 2.174,21		€ 500,00			€ 1.500,00	€ 1.500,00		€ 2.597,46	€ 2.597,46	
17	Assurance TRC (Tous Risques Chantier)	fft	*1*				€ 18.000,00	€ 18.000,00		€ 5.263,16	€ 5.263,16		€ 6.250,00	€ 6.250,00		€ 6.500,00	€ 6.500,00		€ 3.478,14	€ 3.478,14	
	PARTIE 2 : TRAVAUX																				
21	DEMOLITIONS																				
21.1	Enlèvement/évacuation du complexe recouvrant les terrasses, jusqu'à la mise à nu de la dalle béton	m²																			
21.1.2	Zone terrasses	m²	*311*	€ 80,00	€ 24.880,00		€ 85,00	€ 26.435,00		€ 80,64	€ 25.079,04		€ 92,00	€ 28.612,00		€ 85,00	€ 26.435,00		€ 72,48	€ 22.541,28	
21.1.3	Zone penthouse scarabées (terrasse arrière carrelée)	m²	*9*	€ 80,00	€ 720,00		€ 85,00	€ 765,00		€ 80,64	€ 725,76		€ 92,00	€ 828,00		€ 85,00	€ 765,00		€ 72,48	€ 652,32	
21.2	Décapage complexe sol dans cagibis	m²	*23*	€ 80,00	€ 1.840,00		€ 85,00	€ 1.955,00		€ 80,64	€ 1.854,72		€ 92,00	€ 2.116,00		€ 85,00	€ 1.955,00				
21.3	Décapage complexe étanchéité bitumineuse le long de la rive penthouse comprenant la dépose des dalles sur plots																				
21.3.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 85,00	€ 1.530,00		€ 35,00	€ 630,00		€ 87,75	€ 1.579,50		€ 92,00	€ 1.656,00		€ 85,00	€ 1.530,00		€ 96,00	€ 1.728,00	
21.3.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 85,00	€ 467,50		€ 35,00	€ 192,50		€ 87,75	€ 482,63		€ 92,00	€ 506,00		€ 85,00	€ 467,50		€ 96,00	€ 528,00	
21.4	dépose maçonnerie acrotère et couvre-mur, épaisseur 10cm, hauteur +/-35cm (hors penthouse)	mct	*250,8*	€ 55,00	€ 13.794,00		€ 55,00	€ 13.794,00		€ 27,23	€ 6.829,28		€ 41,15	€ 10.320,42		€ 38,50	€ 9.655,80		€ 91,68	€ 22.993,34	
21.5	Dépose maçonnerie acrotère et couvre-murs au droit des terrasses penthouse (en façade arrière), épaisseur 10cm	mct																			
21.5.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 55,00	€ 990,00		€ 55,00	€ 990,00		€ 40,85	€ 735,30		€ 45,00	€ 810,00		€ 38,50	€ 693,00		€ 91,68	€ 1.650,24	
21.5.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 55,00	€ 302,50		€ 55,00	€ 302,50		€ 40,85	€ 224,68		€ 45,00	€ 247,50		€ 38,50	€ 211,75		€ 91,68	€ 504,24	
21.6	dépose et évacuation des garde-corps (hors penthouse)	mct	*250,8*	€ 35,00	€ 8.778,00		€ 55,00	€ 13.794,00		€ 27,00	€ 6.771,60		€ 29,00	€ 7.273,20		€ 25,00	€ 6.270,00		€ 67,23	€ 16.861,28	
21.7	dépose et évacuation des garde-corps au droit des terrasses penthouse (Façade arrière)																				
21.7.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 35,00	€ 630,00		€ 38,00	€ 684,00		€ 27,00	€ 486,00		€ 29,00	€ 522,00		€ 25,00	€ 450,00		€ 67,23	€ 1.210,14	
21.7.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 35,00	€ 192,50		€ 38,00	€ 209,00		€ 27,00	€ 148,50		€ 29,00	€ 159,50		€ 25,00	€ 137,50		€ 67,23	€ 369,77	
21.8	Décapage en recherche des enduits existants des ciels de terrasses	m²	*320*	€ 40,00	€ 12.800,00		€ 25,00	€ 8.000,00		€ 21,32	€ 6.822,40		€ 25,00	€ 8.000,00		€ 20,00	€ 6.400,00		€ 33,90	€ 10.848,00	
21.9	Décapage en recherche du complexe enduit couvrant les vides-poubelles et cagibis	m²-QP	*47,5*	€ 40,00	€ 1.900,00		€ 25,00	€ 1.187,50		€ 21,32	€ 1.012,70		€ 25,00	€ 1.187,50		€ 20,00	€ 950,00		€ 36,67	€ 1.741,83	
21.10	Dépose des seuils de fenêtres comprenant reprofilage du support																				
21.10.1	Seuils de porte-fenêtre	pce	*76*	€ 40,00	€ 3.040,00		€ 450,00	€ 34.200,00		€ 67,50	€ 5.130,00		€ 45,68	€ 3.471,68		€ 71,60	€ 5.441,60		€ 164,25	€ 12.483,00	
21.10.2	Seuils sur allèges	mct	*345*	€ 40,00	€ 13.800,00		€ 60,00	€ 20.700,00		€ 55,25	€ 19.061,25		€ 68,80	€ 23.736,00		€ 71,60	€ 24.702,00		€ 39,11	€ 13.492,95	
21.11	Découpe des battées de fenêtre																				
21.11.1	Battées verticales	mct-QP	*350*	€ 55,00	€ 19.250,00		€ 60,00	€ 21.000,00		€ 32,68	€ 11.438,00		€ 25,00	€ 8.750,00		€ 38,84	€ 13.594,00		€ 56,50	€ 19.775,00	
21.11.2	Battées en linteaux	mct-QP	*398*	€ 55,00	€ 21.890,00		€ 60,00	€ 23.880,00		€ 44,62	€ 17.758,76		€ 40,00	€ 15.920,00		€ 51,30	€ 20.417,40		€ 84,75	€ 33.730,50	
21.12	décapage complexe étanchéité toiture couvrant 1er étage toiture plate dans angle des 2 façades arrière	m²	*3,3*	€ 40,00	€ 132,00		€ 35,00	€ 115,50		€ 111,88	€ 369,20		€ 120,00	€ 396,00		€ 80,00	€ 264,00		€ 42,78	€ 141,17	
21.13	Dépose DEP existantes	mct	*140*	€ 10,00	€ 1.400,00		€ 10,00	€ 1.400,00		€ 13,50	€ 1.890,00		€ 12,50	€ 1.750,00		€ 10,00	€ 1.400,00		€ 24,45	€ 3.423,00	
21.14	Option : Dépose et repose des caissons à volets (yc 6 blochets StoTrawik)	pce - QP	*16*	€ 395,00		€ 6.320,00										€ 1.700,00		€ 27.200,00			
21.15	dépose et évacuation des profils casse-goutte posés en ciel des rives de terrasses (cornière alu) y compris toutes fixations mécaniques et chevilles imputrescibles	mct-QP	*250,8*	€ 10,00	€ 2.508,00		€ 15,00	€ 3.762,00		€ 12,08	€ 3.029,66		€ 9,75	€ 2.445,30		€ 12,80	€ 3.210,24		€ 19,56	€ 4.905,65	
21.16	Dépose/repose tentes solaires (yc blochets Sto Quader Maxi)	pce - QP	*5*	€ 450,00	€ 2.250,00								€ 580,00	€ 2.900,00		€ 610,00	€ 3.050,00				
22	TRAVAUX DE GROS ŒUVRE																				
22.1	Reconstruction partielle des dalles dégradés en recherche																				
22.1.1	Reconstruction partielle de dalle sur toute l'épaisseur	m²-QP	*2*	€ 5.995,00	€ 11.990,00		€ 9.000,00	€ 18.000,00		€ 8.242,11	€ 16.484,22		€ 9.218,15	€ 18.436,30		€ 8.825,00	€ 17.650,00		€ 6.751,34	€ 13.502,68	
22.2	Création talon béton armé en rive de terrasses																				
22.2.1	Création talon béton armé en rive de terrasses comprenant liaison avec dalle béton existante avec étriers d'armatures en acier scellés chimiquement	mct	*250,8*	€ 120,00	€ 30.096,00		€ 220,00	€ 55.176,00		€ 161,64	€ 40.539,31		€ 192,57	€ 48.296,56		€ 158,60	€ 39.776,88		€ 203,52	€ 51.042,82	
22.2.2	talon penthouse																				
22.2.2.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 120,00	€ 2.160,00		€ 350,00	€ 6.300,00		€ 161,64	€ 2.909,52		€ 192,57	€ 3.466,26		€ 158,60	€ 2.854,80		€ 215,88	€ 3.885,84	
22.2.2.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 120,00	€ 660,00		€ 350,00	€ 1.925,00		€ 161,64	€ 889,02		€ 192,57	€ 1.059,14		€ 158,60	€ 872,30		€ 215,88	€ 1.187,34	
22.3	Réparation en recherche des bétons morts au droit des dalles de terrasses et des bandeaux	dm²-QP	*1543*	€ 15,00	€ 23.145,00		€ 15,50	€ 23.916,50		€ 14,92	€ 23.021,56		€ 15,17	€ 23.407,31		€ 13,78	€ 21.262,54		€ 8,19	€ 12.637,17	
22.4	Reconstruction d'armatures en recherche																				
22.4.1	Armatures ligaturées	mct-QP	*100*	€ 15,00	€ 1.500,00		€ 16,00	€ 1.600,00		€ 17,76	€ 1.776,00		€ 25,00	€ 2.500,00		€ 20,00	€ 2.000,00		€ 6,95	€ 695,00	
22.4.2	Armatures scellées chimiquement	pce-QP	*100*	€ 20,00	€ 2.000,00		€ 23,00	€ 2.300,00		€ 30,55	€ 3.055,00		€ 32,10	€ 3.210,00		€ 25,00	€ 2.500,00		€ 18,36	€ 1.836,00	
22.5	réparation en recherche des enduits décapés (surfaces non isolées) au droit des vide-poubelles et cagibis	m²-QP	*47,5*	€ 85,00	€ 4.037,50		€ 60,00	€ 2.850,00		€ 47,50	€ 2.256,25		€ 45,00	€ 2.137,50		€ 50,00	€ 2.375,00		€ 121,68	€ 5.779,80	
22.6	Reprofilage / lissage des talons béton de rive																				
22.6.1	Face externe des bandeaux de rive au 410 R hauteur 30cm	mct-QP	*250,8*	€ 25,00	€ 6.270,00		€ 35,00	€ 8.778,00		€ 17,05	€ 4.276,14		€ 18,50	€ 4.639,80		€ 15,00	€ 3.762,00		€ 29,16	€ 7.313,33	
22.6.2	Face externe zone penthouse scarabées	mct - QP	*18*	€ 25,00	€ 450,00		€ 40,00	€ 720,00		€ 23,21	€ 417,78		€ 18,50	€ 333,00		€ 18,00	€ 324,00		€ 30,16	€ 542,88	
22.6.3	Face externe zone penthouse Pesage	mct - QP	*5,5*	€ 25,00	€ 137,50		€ 40,00	€ 220,00		€ 23,21	€ 127,66		€ 18,50	€ 101,75		€ 18,00	€ 99,00		€ 30,16	€ 165,88	
22.7	Nouveau socle microbéton et fourreau de passage PVC Ø 120 au droit des traversées de dalle des DEP (yc penthouse Scarabées)	pce	*38*	€ 225,00	€ 8.550,00		€ 38,00	€ 1.444,00		€ 42,63	€ 1.619,94		€ 62,00	€ 2.356,00		€ 50,00	€ 1.900,00		€ 195,52	€ 7.429,76	
22.8	Création d'un relevé microbéton sur retour latéral du bandeau de terrasse en pied d'isolation	pce	*31*	€ 60,00	€ 1.860,00			€ -		€ 92,37	€ 2.863,47		€ 223,10	€ 6.916,10		€ 158,60	€ 4.916,60		€ 75,53	€ 2.341,43	
22.9	Pose panneaux multiplex, support étanchéité bitumineuse sur acrotère petite toiture suivant détail D10	mct	*2*	€ 90,00	€ 180,00			€ -		€ 49,74	€ 99,48		€ 68,50	€ 137,00		€ 86,40	€ 172,80		€ 36,67	€ 73,34	
22.10	Fourniture et pose bloc maçonné YTONG épaisseur 10cm, en pieds des nouveaux complexes enduit sur isolant																				
22.10.1	relevés en pied de complexe enduits sur isolant suivant détail D05	mct	*183,5*	€ 75,00	€ 13.762,50		€ 55,00	€ 10.092,50		€ 36,95	€ 6.780,33		€ 52,95	€ 9.716,33		€ 48,60	€ 8.918,10		€ 32,47	€ 5.958,25	
22.10.2	en support des nouveaux seuils porte-fenêtres (yc penthouse façade arrière Scarabées)	mct	*53,2*	€ 75,00	€ 3.990,00		€ 55,00	€ 2.926,00		€ 36,95	€ 1.965,74		€ 78,62	€ 4.182,58		€ 85,30	€ 4.537,96		€ 24,62	€ 1.309,78	
22.10.3	relevé en pied des finitions panneaux Rockpanel au droit des vide-poubelles suivant D11	mct - QP	*12,7*	€ 75,00	€ 952,50			€ -			€ -			€ -		€ 30,00	€ 381,00		€ 56,04	€ 711,71	

ACP Pesage 125				VIMAR			REBETON			BBI			KX-CONSTRUCT			AV FACADE			RENOTECH		
fiche	*Libellé*	*Unité*	*quantité*	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION
22.11	Fourniture et pose de nouveaux seuils pierre bleue ravalés au droit des portes-fenêtres longeur 70cm (à confirmer) (yc terrasses penthouse Scarabées façade arrière)	pce	*76*	€ 200,00	€ 15.200,00		€ 210,00	€ 15.960,00		€ 85,26	€ 6.479,76		€ 92,12	€ 7.001,12		€ 95,40	€ 7.250,40		€ 115,91	€ 8.809,16	
22.12	Option : Fourniture et pose profil casse-goutte Korte A 15 en rives des bandeaux de terrasses																				
22.12.1	Zone terrasses	mct - QP	*250,8*	€ 40,00		€ 10.032,00	€ 38,00		€ 9.530,40	€ 36,59		€ 9.176,77	€ 41,20		€ 10.332,96	€ 35,00		€ 8.778,00	€ 39,04		€ 9.791,23
22.12.2	Face externe zone penthouse scarabées	mct - QP	*18*	€ 40,00		€ 720,00	€ 38,00		€ 684,00	€ 36,59		€ 658,62	€ 41,20		€ 741,60	€ 35,00		€ 630,00	€ 39,04		€ 702,72
22.12.3	Face externe zone penthouse Pesage	mct - QP	*5,5*	€ 40,00		€ 220,00	€ 38,00		€ 209,00	€ 36,59		€ 201,25	€ 41,20		€ 226,60	€ 35,00		€ 192,50	€ 39,04		€ 214,72
22.13	Option: fourniture et pose de nouvelles tablettes en pierres moka au droit des châssis en cas de dégradation des tablettes existantes	mct-QP	*69*	€ 180,00		€ 12.420,00	€ 210,00		€ 14.490,00	€ 99,47		€ 6.863,43	€ 92,12		€ 6.356,28	€ 95,40		€ 6.582,60	€ 138,51		€ 9.557,19
22.14	Déblai et ramblai sable stabilisé en pied de façade (profondeur +/-20cm, largeur +/-15cm) suivant D12	mct - QP	*60*	€ 130,00	€ 7.800,00			€ -		€ 113,68	€ 6.820,80		€ 198,64	€ 11.918,40		€ 200,00	€ 12.000,00		€ 32,75	€ 1.965,00	
22.15	Traitement poutre située dans angle	fft	*1*	€ 850,00	€ 850,00			€ -		€ 65,00	€ 65,00		€ 59,25	€ 59,25		€ 70,00	€ 70,00		€ 1.604,86	€ 1.604,86	
22.16	Fourniture et pose de panneaux rockpanel fixés sur structure bois conformément au détail D06 (comprenant isolant laine de roche ép 16cm)	pce-QP	*36*	€ 475,00	€ 17.100,00		€ 450,00	€ 16.200,00		€ 440,53	€ 15.859,08		€ 406,30	€ 14.626,80		€ 462,85	€ 16.662,60		€ 548,46	€ 19.744,56	
22.17	préparation de la surface des dalles béton avant réalisation du rainurage pour pose des renforts carbone sikawrap	m²-QP																			
22.17.1	Zone terrasses	m²	*311*	€ 30,00	€ 9.330,00		€ 33,00	€ 10.263,00		€ 35,53	€ 11.049,83		€ 32,60	€ 10.138,60		€ 41,44	€ 12.887,84		€ 19,21	€ 5.974,31	
22.17.2	Zone penthouse scarabées (terrasse arrière carrelée)	m²	*9*	€ 30,00	€ 270,00		€ 33,00	€ 297,00		€ 35,53	€ 319,77		€ 32,60	€ 293,40		€ 41,44	€ 372,96		€ 19,21	€ 172,89	
22.18	Fourniture et mise en œuvre de renforcement structurel Sikawrap FX 50 C	pce-QP	*1060*	€ 115,00	€ 121.900,00		€ 135,00	€ 143.100,00		€ 160,58	€ 170.214,80		€ 148,52	€ 157.431,20		€ 183,40	€ 194.404,00		€ 121,47	€ 128.758,20	
22.19	Fourniture et pose de panneaux Sto-panel Plus 20mm en support des enduits sur isolant au droit des vide poubelles suivant détail D11	Pce	*7*	€ 255,00	€ 1.785,00			€ -		€ 550,00	€ 3.850,00		€ 520,00	€ 3.640,00		€ 550,00	€ 3.850,00		€ 339,20	€ 2.374,40	
23	NOUVELLES CHAPES / MORTIER DE PENTE DE FAIBLE EPAISSEUR																				
23.1	Nouvelle chapes/mortier de pente (hors penthouse)	m²	*311*	€ 85,00	€ 26.435,00		€ 78,00	€ 24.258,00		€ 73,89	€ 22.979,79		€ 82,50	€ 25.657,50		€ 78,00	€ 24.258,00		€ 79,45	€ 24.708,95	
23.2	Nouvelle chapes terrasse penthouse sur +/-1m le long de la rives suivant D13 (Penthouse Pesage)	m²-QP	*5,5*	€ 85,00	€ 467,50		€ 78,00	€ 429,00		€ 81,00	€ 445,50		€ 82,50	€ 453,75		€ 78,00	€ 429,00		€ 79,45	€ 436,98	
23.3	Chapes des cagibis (yc penthouse Scarabées)	pce	*37*	€ 115,00	€ 4.255,00		€ 120,00	€ 4.440,00		€ 85,26	€ 3.154,62		€ 85,00	€ 3.145,00		€ 78,00	€ 2.886,00		€ 30,75	€ 1.137,75	
24	ISOLATION DES TOITURES																				
24.1	Fourniture et pose de nouvelle isolation laine de roche Rockwool Rhinoxx 16 cm au droit de la petite toiture plate (angle façade arrière)	m²	*3,2*	€ 75,00	€ 240,00		€ 85,00	€ 272,00		€ 163,71	€ 523,87		€ 184,60	€ 590,72		€ 115,50	€ 369,60		€ 120,54	€ 385,73	
24.2	Fourniture et pose de nouvelle isolation laine de roche Rhinoxx en relevé en pieds de parement petite toiture dans angle des 2 façades arrières	mct	*5,3*	€ 60,00	€ 318,00		€ 75,00	€ 397,50		€ 90,95	€ 482,04		€ 88,72	€ 470,22		€ 75,00	€ 397,50		€ 83,09	€ 440,38	
25	TRAVAUX D'ETANCHEITE LIQUIDE																				
25.1	Fourniture et pose étanchéité liquide 425																				
25.1.1	Surfaces horizontales (hors penthouses)	m²	*311*	€ 135,00	€ 41.985,00		€ 145,00	€ 45.095,00		€ 127,89	€ 39.773,79		€ 131,10	€ 40.772,10		€ 134,40	€ 41.798,40		€ 169,87	€ 52.829,57	
25.1.2	Relevés sur bandeaux de rive face interne + supérieure	mct	*250,8*	€ 110,00	€ 27.588,00		€ 85,00	€ 21.318,00		€ 40,26	€ 10.097,21		€ 38,75	€ 9.718,50		€ 45,00	€ 11.286,00		€ 111,49	€ 27.961,69	
25.1.3	bandeau penthouse																				
25.1.3.1	Penthouse Scarabbées	mct	*18*	€ 110,00	€ 1.980,00		€ 160,00	€ 2.880,00		€ 49,74	€ 895,32		€ 38,75	€ 697,50		€ 45,00	€ 810,00		€ 111,37	€ 2.004,66	
25.1.3.2	Penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 110,00	€ 605,00		€ 160,00	€ 880,00		€ 49,74	€ 273,57		€ 38,75	€ 213,13		€ 45,00	€ 247,50		€ 111,37	€ 612,54	
25.1.4	Relevé sur maçonnerie Ytong en pieds des façades suivant détail D05	mct	*183,5*	€ 110,00	€ 20.185,00		€ 85,00	€ 15.597,50		€ 40,26	€ 7.387,71		€ 38,75	€ 7.110,63		€ 45,00	€ 8.257,50		€ 107,41	€ 19.709,74	
25.1.5	Relevé en pied de parement sans isolant (cagibis) suivant détail D09	mct-QP	*50*	€ 110,00	€ 5.500,00		€ 45,00	€ 2.250,00		€ 40,26	€ 2.013,00		€ 38,75	€ 1.937,50		€ 45,00	€ 2.250,00		€ 112,84	€ 5.642,00	
25.1.6	Relevé sous seuils de porte-fenêtres	pce	*76*	€ 100,00	€ 7.600,00		€ 30,00	€ 2.280,00		€ 45,47	€ 3.455,72		€ 46,70	€ 3.549,20		€ 45,00	€ 3.420,00		€ 109,80	€ 8.344,80	
25.1.7	Etanchéité du socle et fourreau de passage en pied de DEP	pce	*38*	€ 100,00	€ 3.800,00		€ 30,00	€ 1.140,00		€ 49,74	€ 1.890,12		€ 40,00	€ 1.520,00		€ 35,00	€ 1.330,00		€ 109,70	€ 4.168,60	
25.1.8	Surface horizontales cagibis (relevés périphériques compris) suivant D09	pce	*37*	€ 200,00	€ 7.400,00		€ 250,00	€ 9.250,00		€ 127,89	€ 4.731,93		€ 146,80	€ 5.431,60		€ 150,00	€ 5.550,00		€ 552,63	€ 20.447,31	
25.1.9	Relevé sur maçonnerie Ytong en pied des vide poubelles suivant détail D11	mct	*12,7*	€ 65,00	€ 825,50		€ 85,00	€ 1.079,50			€ -			€ -		€ 30,00	€ 381,00		€ 118,79	€ 1.508,63	
26	TRAVAUX D'ETANCHEITE BITUMINEUSE																				
26.1	Masse de ragnëage bitume à chaud (petite toiture plate angle)	m²-QP	*3,3*	€ 50,00	€ 165,00		€ 70,00	€ 231,00		€ 105,50	€ 348,15		€ 100,00	€ 330,00		€ 80,00	€ 264,00		€ 18,16	€ 59,93	
26.2	Fourniture et pose d'une étanchéité superficielle posée sur la dalle béton et assurant le clos-couvert: Derbigum SP FR,APP 4 mm ou Soprarock PB P4 TF (petite toiture plate angle), y compris relevés périphériques. Suivant D10	m²	*3,3*	€ 45,00	€ 148,50		€ 100,00	€ 330,00		€ 48,66	€ 160,58		€ 60,00	€ 198,00		€ 45,00	€ 148,50		€ 70,77	€ 233,54	
26.3	Fourniture et pose sur complexe isolation d'une étanchéité bitumineuse bi-couches (petite toiture plate angle), (sous-couche Soprarock PB P4 TF et couche superficielle ardoisée Sopragum Optima AMF C1 FR (APP). Suivant D10																				
26.3.1	Parties horizontales	m²	*3,3*	€ 70,00	€ 231,00		€ 120,00	€ 396,00		€ 62,87	€ 207,47		€ 86,50	€ 285,45		€ 90,00	€ 297,00		€ 28,55	€ 94,22	
26.3.2	Relevés en pied de parement, hauteur +/- 20cm sur toiture plate	mct	*5,3*	€ 50,00	€ 265,00		€ 60,00	€ 318,00		€ 48,32	€ 256,10		€ 42,20	€ 223,66		€ 45,00	€ 238,50		€ 32,05	€ 169,87	
26.3.3	Relevés périphériques sur profil de rive	mct	*2*	€ 50,00	€ 100,00		€ 60,00	€ 120,00		€ 48,32	€ 96,64		€ 42,20	€ 84,40		€ 45,00	€ 90,00		€ 40,05	€ 80,10	
26.4	Fourniture et pose profil de rive thermolaqué type claerhout série 6	mct	*2*	€ 70,00	€ 140,00		€ 60,00	€ 120,00		€ 120,79	€ 241,58		€ 128,54	€ 257,08		€ 103,52	€ 207,04		€ 46,18	€ 92,36	
26.5	Fourniture et pose d'une membranne d'étanchéité bitumineuse monocouche sur 1m de large le long de la rive penthouse (relevé compris) suivant détail D13	mct																			
26.5.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 40,00	€ 720,00		€ 50,00	€ 900,00		€ 36,95	€ 665,10		€ 46,15	€ 830,70		€ 45,00	€ 810,00		€ 43,06	€ 775,08	
26.5.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 40,00	€ 220,00		€ 50,00	€ 275,00		€ 36,95	€ 203,23		€ 46,15	€ 253,83		€ 45,00	€ 247,50		€ 43,06	€ 236,83	
26.6	Fourniture et pose d'une membranne d'étanchéité bitumineuse bicouche sur la nouvelle chape sur 1m de large le long de la rive penthouse (relevé compris) suivant détail D13																				
26.6.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 55,00	€ 990,00		€ 75,00	€ 1.350,00		€ 55,89	€ 1.006,02		€ 65,80	€ 1.184,40		€ 68,54	€ 1.233,72		€ 43,24	€ 778,32	
26.6.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 55,00	€ 302,50		€ 75,00	€ 412,50		€ 55,89	€ 307,40		€ 65,80	€ 361,90		€ 68,54	€ 376,97		€ 43,24	€ 237,82	
26.7	Fourniture et pose d'une étanchéité bitumineuse ardoisée sous couvre-mur au droit des rives penthouse																				
26.7.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 55,00	€ 990,00		€ 75,00	€ 1.350,00		€ 29,84	€ 537,12		€ 28,15	€ 506,70		€ 32,40	€ 583,20		€ 34,43	€ 619,74	
26.7.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 55,00	€ 302,50		€ 75,00	€ 412,50		€ 29,84	€ 164,12		€ 28,15	€ 154,83		€ 32,40	€ 178,20		€ 34,43	€ 189,37	
26.8	Fourniture et pose de profils de rives composés en rive de terrasses penthouse : Dani Alu RIVENET série 80 composé suivant détail D08																				
26.8.1	Zone penthouse scarabées	mct	*18*	€ 90,00	€ 1.620,00		€ 65,00	€ 1.170,00		€ 84,74	€ 1.525,32		€ 92,18	€ 1.659,24		€ 98,50	€ 1.773,00		€ 107,65	€ 1.937,70	
26.8.2	Zone penthouse Pesage	mct	*5,5*	€ 90,00	€ 495,00		€ 65,00	€ 357,50		€ 84,74	€ 466,07		€ 92,18	€ 506,99		€ 98,50	€ 541,75		€ 107,65	€ 592,08	
27	EVACUATION DES EAUX DE PLUIES																				
27.1	VARIANTE 1 : Fourniture et pose de nouveaux avaloirs de terrasse, avaloir aco en inox + grille. BA-P200, comprenant la dépose des avaloirs existants	pce	*37*	€ 220,00	€ 8.140,00		€ 240,00	€ 8.880,00		€ 142,11	€ 5.258,07		€ 162,00	€ 5.994,00		€ 150,00	€ 5.550,00		€ 255,93	€ 9.469,41	
27.2	VARIANTE 2: Fourniture et pose de nouveaux avaloirs sabots. BA-DF comprenant la dépose des avaloirs existants	pce	*37*	€ 245,00		€ 925,00	€ 240,00		€ -	€ 213,16		€ 2.628,85	€ 223,00		€ 2.257,00	€ 205,00		€ 2.035,00	€ 316,45		€ 2.239,24
27.3	Fourniture et pose de nouvelles DEP NICOLL TECHTAN DN100 blanc, comprenant dépose et évacuation des DEP existantes, moyens d'évacuation des eaux provisoires et colliers de fixation, ton blanc, y compris DEP rdc et raccords nécessaire en ciel de dalle et jusque dans les chambres de visite	mct	*140*	€ 85,00	€ 11.900,00		€ 75,00	€ 10.500,00		€ 92,37	€ 12.931,80		€ 96,40	€ 13.496,00		€ 88,52	€ 12.392,80		€ 64,93	€ 9.090,20	

ACP Pesage 125				VIMAR			REBETON			BBI			KX-CONSTRUCT			AV FACADE			RENOTECH		
fige	*Libellé*	*Unité*	*quantité*	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION	PUTH		PTHT OPTION
27.4	Boucher les percements de dalle au droit des avaloirs et DEP déposées par mise en œuvre d'un mortier Sika 318 N	pce-QP	*37*	€ 50,00	€ 1.850,00		€ 40,00	€ 1.480,00		€ 29,61	€ 1.095,57		€ 40,00	€ 1.480,00		€ 25,00	€ 925,00		€ 83,73	€ 3.098,01	
27.5	Mise en œuvre de chambres de visites pour déviation des DEP sans nouveaux percements de la toiture garage	Regie - 160h	*x*	€ 55,00			€ 55,00			€ 554,21			€ 638,70			€ 600,00			€ 65,00		
27.6	OPTION: raccordement des DEP au réseau d'égouttage existant, comprenant les pièces de raccord et accessoires et le raccordement sur tuyau de décharge existant	pce- QP	*7*	€ 55,00		€ 385,00	€ 70,00		€ 490,00	€ 333,95		€ 2.337,65	€ 485,00		€ 3.395,00	€ 500,00		€ 3.500,00	€ 65,00		€ 455,00
27.7	Dépose gaine technique métalique section carré 20/20, H = +/-17m, fonction inconnue	fft	*1*	€ 2.000,00	€ 2.000,00			€ -		€ 525,79	€ 525,79		€ 485,00	€ 485,00		€ 300,00	€ 300,00		€ 743,47	€ 743,47	
27.8	Fourniture et pose d'une nouvelle gaine technique H=+/-17m diam 20, en remplacement a celle déposée au post 27.7	Régie	*1*	€ 55,00						€ 65,00			€ 59,25			€ 70,00			€ 65,00		
27.9	Fourniture et pose de blochets haute densité + colier de serrage pour nouvelle gaine	pce	*17*	€ 55,00	€ 935,00		€ 95,00	€ 1.615,00		€ 65,00	€ 1.105,00		€ 59,25	€ 1.007,25		€ 70,00	€ 1.190,00		€ 65,00	€ 1.105,00	
27.10	raccord entre la ventilation existante et la nouvelle gaine (matériel à justifier)	régie	*x*	€ 55,00			€ 55,00			€ 65,00			€ 59,25			€ 70,00			€ 65,00		
28	RECOUVREMENT DES ETANCHEITES																				
28.1	Recouvrement des parties horizontales de terrasse au moyen de carrelage collé sur étanchéités Sikafloor 425 (hors penthouse Scarabées)	m²	*311*	€ 120,00	€ 37.320,00		€ 110,00	€ 34.210,00		€ 116,53	€ 36.240,83		€ 105,00	€ 32.655,00		€ 118,30	€ 36.791,30		€ 99,61	€ 30.978,71	
28.2	Recouvrement en plinthe des pieds de parement par carrelage 20x20, découpés sur mesure suivant la pente	mct	*230*	€ 35,00	€ 8.050,00		€ 28,00	€ 6.440,00		€ 230,00	€ 52.900,00		€ 29,80	€ 6.854,00		€ 32,40	€ 7.452,00		€ 27,99	€ 6.437,70	
28.3	Repose des dalles existantes déposées au droit des zones penthouses traitées	m²-QP	*30*	€ 90,00	€ 2.700,00		€ 100,00	€ 3.000,00		€ 147,79	€ 4.433,70		€ 165,00	€ 4.950,00		€ 150,00	€ 4.500,00		€ 127,17	€ 3.815,10	
28.4	OPTION: Recouvrement des zones penthouses traitées (1m le long de la rive) au moyen de dalles sur plots suivant D13	m² - QP	*30*	€ 140,00		€ 4.200,00	€ 155,00		€ 4.650,00	€ 204,99		€ 6.149,70	€ 223,65		€ 6.709,50	€ 215,90		€ 6.477,00	€ 179,87		€ 5.396,10
28.5	Finition Sikafloor 425 + chips																				
28.5.1	Relevé sur face interne et supérieure bandeau	mct	*250,8*	€ 40,00	€ 10.032,00		€ 85,00	€ 21.318,00		€ 29,13	€ 7.305,80		€ 32,40	€ 8.125,92		€ 35,00	€ 8.778,00		€ 37,87	€ 9.497,80	
28.5.2	Relevé sur socle DEP	pce	*37*	€ 50,00	€ 1.850,00		€ 30,00	€ 1.110,00		€ 21,32	€ 788,84		€ 30,00	€ 1.110,00		€ 25,00	€ 925,00		€ 37,45	€ 1.385,65	
29	TRAITEMENT DES CIELS ET BANDEAUX																				
29.1	Décapage complet des ciels de terrasse																				
29.1.1	Ciels	m²	*320*	€ 20,00	€ 6.400,00		€ 28,00	€ 8.960,00		€ 31,26	€ 10.003,20		€ 35,00	€ 11.200,00		€ 29,60	€ 9.472,00		€ 36,45	€ 11.664,00	
29.2	Surfaçage au Sika 4012 ou 723 N des ciels de terrasse décapés suivant épaisseur à mettre en œuvre																				
29.2.1	Ciels	m²	*320*	€ 38,00	€ 12.160,00		€ 42,00	€ 13.440,00		€ 35,53	€ 11.369,60		€ 35,00	€ 11.200,00		€ 32,00	€ 10.240,00		€ 57,89	€ 18.524,80	
29.3	Protection des ciels de terrasse décapés par coating anti-carbonatation																				
29.3.1	Ciels	m²	*320*	€ 40,00	€ 12.800,00		€ 38,00	€ 12.160,00		€ 29,84	€ 9.548,80		€ 33,10	€ 10.592,00		€ 31,50	€ 10.080,00		€ 37,37	€ 11.958,40	
29.3.2	Bandeaux (face externe)	mct	*250,8*	€ 30,00	€ 7.524,00		€ 19,00	€ 4.765,20		€ 19,18	€ 4.810,34		€ 28,47	€ 7.140,28		€ 22,50	€ 5.643,00		€ 15,15	€ 3.799,62	
29.3.3	protection bandeau rive toiture face verticale et ciel	mct-QP	*60*	€ 35,00	€ 2.100,00		€ 19,00	€ 1.140,00		€ 22,03	€ 1.321,80		€ 28,47	€ 1.708,20		€ 22,50	€ 1.350,00		€ 14,80	€ 888,00	
30	TRAITEMENT ET ISOLATION DES FACADES																				
30.1	Fourniture et pose de seuil ALU thermolaqué blanc type CLAERHOUT	mct-QP	*300*	€ 145,00	€ 43.500,00		€ 155,00	€ 46.500,00		€ 164,55	€ 49.365,00		€ 136,40	€ 40.920,00		€ 165,00	€ 49.500,00		€ 325,73	€ 97.719,00	
30.2	Variante 1 (poste 30.10) : Fourniture et pose sur les parements existants d'un nouveau complexe enduit sur isolant STO, système Stotherm Classic épaisseur 20cm, finition Lotusan																				
30.2.1	Surface plane	m²	*663*	€ 160,00	€ 106.080,00		€ 200,00	€ 132.600,00		€ 185,26	€ 122.827,38		€ 182,00	€ 120.666,00		€ 160,00	€ 106.080,00		€ 164,56	€ 109.103,28	
30.2.2	Tableau de fenêtre avec isolant RESOL	mct	*568*	€ 120,00	€ 68.160,00		€ 90,00	€ 51.120,00		€ 110,38	€ 62.695,84		€ 106,90	€ 60.719,20		€ 98,00	€ 55.664,00		€ 67,23	€ 38.186,64	
30.3	Option : Isolation haute densité des encadrements de fenêtre pour pose volets																				
30.3.1	Linteau de fenêtre hauteur 30 cm	mct	*338*	€ 70,00		€ 27.860,00	€ 75,00		€ 29.850,00	€ 90,95		€ 36.198,10	€ 92,10		€ 36.655,80	€ 80,00		€ 31.840,00	€ 98,31		€ 39.127,38
30.4	Fourniture et pose d'isolant Sto EPS 30 SE 032 en pied de façade, hauteur min 40cm en partie supérieur suivant D12	mct	*60*	€ 110,00	€ 6.600,00		€ 80,00	€ 4.800,00		€ 66,55	€ 3.993,00		€ 71,40	€ 4.284,00		€ 58,00	€ 3.480,00		€ 185,80	€ 11.148,00	
~~30.5~~	~~Option :fourniture et pose de blochets haute densité pour fixation tente solaire~~	~~pce-QP~~	~~*53*~~	~~€ 150,00~~			~~€ 90,00~~			~~€ 177,96~~			~~€ 173,25~~			~~€ 158,00~~			~~155,04~~		
30.6	Fourniture et pose d'enduits siliconés (couche de fond armée + couche de finition) effet lotus sur les parements non isolés (conduits vide-poubelle)	m²	*190*	€ 90,00	€ 17.100,00		€ 100,00	€ 19.000,00		€ 114,51	€ 21.756,90		€ 112,40	€ 21.356,00		€ 98,00	€ 18.620,00		€ 73,34	€ 13.934,60	
30.7	rez: traitement pied de complexe enduit sur isolant par revêtement plinthe StoCera hauteur min 40cm suivant détail D12	mct-QP	*60*	€ 120,00	€ 7.200,00		€ 110,00	€ 6.600,00		€ 75,95	€ 4.557,00		€ 74,45	€ 4.467,00		€ 65,00	€ 3.900,00		€ 185,80	€ 11.148,00	
30.8	Fourniture de bandeaux de laine de roche, hauteur 20cm, premier à 4m de haut puis tous les deux étages selon prescription Sto et cstc	mct-QP	*150*	€ 80,00	€ 12.000,00		€ 85,00	€ 12.750,00		€ 72,95	€ 10.942,50		€ 72,50	€ 10.875,00		€ 63,00	€ 9.450,00		€ 61,12	€ 9.168,00	
30.9	Option : au droit des terrasses encastrées (D11), ne permettant pas la pose d'une isolation de minimum 14cm (allège fenêtre contre porte cagibi) fourniture et mise en œuvre d'un complexe enduit sur isolant STO RESOL, système enduit et finition identique au point 30.2	m²-QP	*28*	€ 145,00		€ -420,00	€ 90,00		€ -3.080,00	€ 252,42		€ 1.880,48	€ 243,80		€ 1.730,40	€ 220,00		€ 1.680,00	62,51		€ -2.857,40
30.10	Variante 2 (poste 30.2) : Fourniture et pose sur les parements existants d'un nouveau complexe enduit sur isolant STO, système Stotherm Classic épaisseur 20cm + finition peinture effet Lotusan (primer + 2 couches)																				
30.10.1	Surface plane	m²	*663*	€ 170,00		€ 6.630,00	€ 200,00		€ -	€ 227,02		€ 27.686,88	€ 219,65		€ 24.961,95	€ 195,00		€ 23.205,00	180,8		€ 10.767,12
30.10.2	Tableau de fenêtre avec isolant RESOL	mct	*568*	€ 90,00		€ -17.040,00	€ 90,00		€ -	€ 152,98		€ 24.196,80	€ 145,00		€ 21.640,80	€ 132,00		€ 19.312,00	84,75		€ 9.951,36
31	FOURNITURE ET POSE DE NOUVEAUX GARDE-CORPS																				
31.5	adaptation jonction garde-corps existants aux nouveaux garde-corps au droit des 2 terrasses penthouse (régie, matériel à justifier)	régie	*x*	€ 55,00			€ 55,00			€ 65,00			€ 59,25			€ 70,00					
31.6	variante au poste 31.7: fourniture et pose d'épi séparatif ouvrant, fixé sur poteau (fixé sur réhausse béton et ciel de terrasse), remplissage vitrage sablé en extrémité de terrasse: dimension : 1.10 (à confirmer) x 200 cm	pce-QP	*28*	€ 895,00		€ -21.420,00	€ 1.500,00		€ 42.000,00	€ 745,26		€ 20.867,28	€ 832,10		€ 23.298,80	€ 850,00		€ -30.800,00	€ 700,43		€ 19.612,04
31.7	Fourniture et pose de cloisons de séparation en angle, remplissage vitré	pce - QP	*28*	€ 1.660,00	€ 46.480,00											€ 1.950,00	€ 54.600,00				
31.8	Fourniture et pose de nouveaux garde-corps à barreaux verticaux en aluminimium thermolaqué (hors penthouse)	mct	*250,8*	€ 349,00	€ 87.529,20		€ 405,00	€ 101.574,00		€ 360,00	€ 90.288,00		€ 358,60	€ 89.936,88		€ 340,00	€ 85.272,00		€ 417,12	€ 104.613,70	
31.9	Fourniture et pose de nouveaux garde-corps à barreaux verticaux en aluminimium thermolaqué (façade arrière penthouses)	mct	*23,5*	€ 349,00	€ 8.201,50		€ 405,00	€ 9.517,50		€ 370,11	€ 8.697,59		€ 367,25	€ 8.630,38		€ 340,00	€ 7.990,00		€ 418,11	€ 9.825,59	
33	TRAVAUX DE MENUISERIE																				
33.1	Option : Portes cagibis : découpe chambranle et bas de porte (+/-5cm) pour mise en œuvre des relevés d'étanchéité	Pce - QP	*38*	€ 195,00	€ 7.410,00		€ 950,00	€ 36.100,00		€ 71,05	€ 2.699,90		€ 100,00	€ 3.800,00		€ 75,00	€ 2.850,00		€ 65,41	€ 2.485,58	
	Total HTVA GENERAL (hors options)				**€ 1.235.965,70**			**€ 1.292.852,70**			**€ 1.161.474,26**			**€ 1.137.845,60**			**€ 1.192.217,55**			**€ 1.351.463,75**	
	Total HTVA OPTIONS					€ 30.832,00			€ 98.823,40			€ 138.845,81			€ 138.306,69			€ 100.632,10			€ 104.956,70
	TOTAL GENERAL TVAC				€ 1.310.123,64			€ 1.370.423,86			€ 1.231.162,71			€ 1.206.116,33			€ 1.263.750,60			€ 1.432.551,58	

ACP PESAGE 125
Arguments techniques et financiers en faveur de l'isolation des façades par l'extérieur en même temps que la rénovation des terrasses

- Dans le cadre d'une isolation des façades, la copropriété peut être éligible à une prime qui porte sur plusieurs points :
  - isolation
  - Enduit de finition
  - Échafaudage
  - Honoraires architecte

- Lorsqu'une isolation est effectuée, la consommation énergétique globale est bien évidemment réduite.

- L'enduit actuel des façades est décohésif, dégradé et fissuré, comme le montre les photos dans l'inspection visuelle. Sans l'application d'un nouvel enduit sur isolant, il sera nécessaire de réparer les enduits existants, ce qui entraînera des coûts certains (+/-53.000 € HTVA - hors installation de chantier etc.). En l'absence de réparation, il existe un risque d'infiltration dans les parois à moyen terme.

- De même pour les seuils de fenêtres, qui sont actuellement en béton architectonique armé.
  Ces seuils présentent de larges zones de dégradation qui vont immanquablement augmenter avec le temps par le phénomène immuable de carbonatation du béton qui entraine la corrosion des armatures et par conséquent l'éclatement des bétons.
  La réparation des seuils en béton architectonique existants entraînerait un coût d'environ 30€ par décimètre cube (dm³) soit environ 300€ par mètre courant de seuil (le métré total des seuils est de 300mct, nous estimons la réparation entre 15% et 35% soit un montant de 13.500 € HTVA à 31.500 € HTVA).
  L'ensemble des seuils devra être protégés par une étanchéité pour stopper les phénomènes de dégradation par carbonatation.
  Nous estimons cette protection étanche à 90 €/mct HTVA

  Dans l'hypothèse du traitement de la façade sans isolation, la réparation et protection des seuils existants devrait représenter un budget compris entre 40.500 € HTVA Et 58.500 € HTVA.

  Dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'une isolation, les seuils devront être intégralement remplacés pour correspondre à l'épaisseur du nouveau

complexe "enduit sur isolant".
Les seuils seront réalisés en aluminium thermolaqué, un matériau résistant à la corrosion.

- La conception actuelle des façades arrière de l'immeuble est parfaitement adaptée à une isolation par l'extérieur. En effet, les murs sont pleins et ne présentent aucune coulisse, ce qui élimine tout risque de condensation à l'intérieur de la coulisse et toute perte d'efficacité de l'isolation liée à une éventuelle ventilation de cette coulisse.
  De plus, les murs sont réalisés en maçonnerie et isolés par l'extérieur.
  Cette conception offre une excellente inertie thermique qui permet une bonne régulation de la température et du degré hygroscopique (contrairement à une construction en bois, par exemple).

- Nouvelles exigences en termes de certification PEB pour les logements : Pour rappel, l'établissement d'un certificat PEB par logement sera obligatoire d'ici 2025 au plus tard, et les travaux recommandés dans ce dernier devront être réalisés de manière à atteindre un PEB de « C+ » d'ici 2050 au plus tard.
  L'amélioration du score PEB d'une copropriété ou d'un bâtiment existant/ancien passe principalement par la mise en place d'un système de chauffage optimal, le remplacement des châssis et l'isolation de l'enveloppe.

- L'amélioration du score PEB augmente la valeur immobilière du bien et facilite également l'application d'une indexation annuelle si l'unité d'habitation obtient un score minimum de « D ».

- L'isolation par l'extérieur offre un meilleur confort thermique en réduisant notamment la sensation de "parois froides".
  Les parois non isolées induisent une sensation d'inconfort pour les occupants qui, malgré une température d'air ambiant élevée, vont être amenés, par cette sensation d'inconfort à augmenter la température ambiante sur le thermostat ce qui ne règlera pas l'inconfort causé par les parois froides.
  L'isolation de la façade permettra d'éviter cette sensation d'inconfort et, par conséquent, la surconsommation de chauffage.

- En isolant, les déperditions sont réduites, ce qui permet de réduire la consommation énergétique

- Si la copropriété décide d'isoler ultérieurement, après la rénovation des terrasses, il sera nécessaire de prévoir une nouvelle installation de chantier, comprenant un nouvel échafaudage, etc.

- Si la copropriété décide d'isoler ultérieurement à la rénovation des terrasses, cela impliquera la modification des étanchéités entre les façades et les

terrasses, ainsi que la modification des garde-corps aux endroits où ils sont raccordés aux façades.

- La géométrie de la façade arrière est plus simple à isoler que celle de la façade avant, qui présente des moulures et une esthétique particulière. L'isolation de la façade avant nécessiterait l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme, et il est actuellement peu probable que cette demande soit acceptée pour la mise en œuvre d'un système d'isolation et de finition similaire à celui proposé pour les façades arrière.
  L'isolation de la façade avant sera plus couteuse au vu de la géométrie des ouvrages et des **contraintes** urbanistiques.

LA STRATÉGIE RÉNOVATION AUX HORIZONS 2030-2050 À BRUXELLES

14 MAI 2019

La stratégie rénovation bruxelloise, qu'est-ce que c'est ?

Adoptée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 25 avril 2019, la stratégie rénovation bruxelloise fixe un objectif de consommation de 100kWh/m²/an en énergie primaire en moyenne pour les bâtiments résidentiels à l'horizon 2050, soit un niveau moyen de performance équivalent à un PEB C+ pour l'ensemble du parc.

Concrètement, cela se traduira par **l'établissement obligatoire d'un certificat PEB pour tous les logements.** Cette étape préliminaire devrait être mise en œuvre au plus tard en 2025. Ce certificat servira de base à l'établissement d'une feuille de route « personnalisée » propre à chaque bâtiment et tenant compte de ses particularités. Ce certificat « nouvelle génération » listera les mesures prioritaires qui devront être prises afin de permettre au bâtiment d'améliorer sa performance énergétique et d'atteindre, à terme, le plus haut niveau de performance atteignable.

De manière pratique, sur base des recommandations du certificat PEB devenu obligatoire, les propriétaires de logements devront réaliser au maximum tous les cinq ans une des interventions préconisées. Isolation de la toiture, des murs, des sols, remplacement des fenêtres ou encore du système de chauffage, équipement du bâtiment de capacités de production d'énergie renouvelables… Autant de mesures qui pourront être réalisées pour permettre à chacun de prendre part à la transition énergétique. A chaque balise temporelle fixée par la législation, les propriétaires devront justifier de la bonne exécution des travaux.

ObjectTravaux

2025 -> Réalisation du certificat PEB de l'habitation
2030 -> Echéance pour une des 5 mesures obligatoires au choix
2035 -> Echéance pour la deuxième des 5 mesures obligatoires au choix
2040 -> Echéance pour la troisième des 5 mesures obligatoires au choix
2045 -> Echéance pour la quatrième des 5 mesures obligatoires au choix
2050 -> Echéance pour la cinquième des 5 mesures obligatoires

Le niveau de performance minimum à atteindre en 2050 sera fixé en fonction de la typologie du bâtiment, l'objectif étant de réaliser pleinement le potentiel d'économie du bâtiment au plus tard en 2050.

Pour les logements collectifs, les obligations seront imposées à l'échelle de l'appartement et de l'immeuble. La toiture, les façades et autres parties communes seront abordées au travers d'un rapport obligatoire spécifiquement développé à cet effet, qui se fondera sur toutes les recommandations émises par les certificats PEB au sujet des parties communes. La copropriété sera responsable de la mise en œuvre des recommandations portant sur les parties communes.

				BBI			KX CONSTRUCT			VIMAR		
		unité	*quantité*	*PUHT*	*PTHT*	*PTHT VARIANTES & options*	*PUHT*	*PTHT*	*PTHT VARIANTES & options*	*PUHT*	*PTHT*	*PTHT VARIANTES & options*
PARTIE 1 - GENERALITES												
11	Installation de chantier (baraque, clôtures de chantier, autorisation, taxes, ...)	fft	1	€ 8.500,00	€ 8.500,00		€ 6.500,00	€ 6.500,00				
12	Echafaudage et moyens d'accès											
12.1	Tour d'accès vers terrasse penthouse	fft	1	€ 2.850,00	€ 2.850,00		€ 2.500,00	€ 2.500,00				
13	Mise en place des protections											
13.1	Condamnation des accès de l'appartement penthouse sur la terrasse	fft	1	€ 220,00	€ 220,00		€ 150,00	€ 150,00				
13.2	Protection des châssis de l'appartement penthouse	fft	1	€ 400,00	€ 400,00		€ 250,00	€ 250,00			€ 15.000,00	
14	Etat des lieux et son récolement en fin de chantier au droit du penthouse, y compris appartements sous penthouses et des abords dans l'emprise de l'échafuadage et de la zone d'installation de chantier	fft	1	€ 800,00	€ 800,00		€ 100,00	€ 100,00				
15	Tracé des ouvrages	pm										
16	Installation de sécurité	fft	1	€ 1.000,00	€ 1.000,00		€ 1.250,00	€ 1.250,00				
17	Assurance TRC (Tout Risque Chantier)	fft	1	€ 1.050,00	€ 1.050,00		€ 1.500,00	€ 1.500,00				
PARTIE 2 - RENOVATION DE LA TOITURES TERRASSES												
21	**DEMOLITIONS**											
21.1	dépose et évacuation du revêtement bankirai	m²	16	€ 50,00	€ 800,00		€ 62,50	€ 1.000,00		€ 45,00	€ 720,00	
21.2	Dépose et évacuation du complexe existant recouvrant la toiture terrasse jusqu'à la mise à nu de la dalle béton de structure y compris chape, avaloirs, plinthes, contre solins en pied de parement,...											
21.2.1	zones dalles sur plots	m²	90	€ 95,00	€ 8.550,00		€ 115,00	€ 10.350,00		€ 80,00	€ 7.200,00	
21.2.2	zone coursive façade avant-revêtement carrelé	m²	24	€ 100,00	€ 2.400,00		€ 115,00	€ 2.760,00		€ 90,00	€ 2.160,00	
21.2.3	zone terrasse carrelée façade arrière (inclus dans le bordereau "rénovation façade arrière")	pm		€ 100,00	€ -		€ 115,00	€ -		€ 90,00	€ -	
21.3	Dépose et évacuation des garde-corps existants fixés dans murets et rehausses périphériques en rive											
21.3.1	façade arrière sur muret maçonné (garde-corps maintenus jusqu'aux travaux prévus en façade arrière)	pm	8	€ 45,00			€ 50,00			€ 35,00		
21.3.2	façade arrière , fixé dans dalles sur plots	pm	10	€ 36,00			€ 50,00			€ 35,00		
21.3.3	façade latérale fixés dans dalles ur plots	mct	14	€ 36,00	€ 504,00		€ 50,00	€ 700,00		€ 35,00	€ 490,00	
21.3.4	variante: façade avant: fixé dans garde-corps	mct	9	€ 45,00		€ 405,00	€ 50,00		€ 450,00	€ 35,00		€ 315,00
21.4	Variante : Dépose et évacuation de seuils en pierre bleue sous châssis porte-fenêtres (seuil porte-fenêtre façade arrière inclus dans bordereau "rénovation façade arrière")	mct	5,2	€ 78,50		€ 408,20	€ 80,00		€ 416,00	€ 35,00		€ 182,00
21.5	Dépose, mise en stock et repose des bacs à plantes et éléments privatifs	fft	1	€ 65,00	€ 65,00		€ 4.500,00	€ 4.500,00		€ 2.200,00	€ 2.200,00	
21.5.1	Option : dépose et évacuation des bacs à plantes	fft	1	€ 5.000,00		€ 5.000,00	€ 6.500,00		€ 6.500,00	€ 900,00		€ 900,00
21.6	dépose et évacuation épis séparatif en béton architectonique entre terrasses façade avant	fft	1	€ 200,00	€ 200,00		€ 150,00	€ 150,00		€ 300,00	€ 300,00	
22	**TRAVAUX DE GROS OEUVRE**											
22.1	Réparation en recherche des ouvrages bétons avec ou sans profilage d'angle	dm²-QP	250	€ 14,50	€ 3.625,00		€ 15,25	€ 3.812,50		€ 15,00	€ 3.750,00	
22.2	Lissage au mortier de ciment sur support existant maçonné au dos des relevés d'étanchéité											
22.2.1	En pieds de parements	mct	38,5	€ 16,50	€ 635,25		€ 20,00	€ 770,00		€ 30,00	€ 1.155,00	
22.2.2	En pied de muret acrotère face interne (en façade avant) comprenant reprofilage suivant D03	mct	28,5	€ 16,50	€ 470,25		€ 20,00	€ 570,00		€ 30,00	€ 855,00	
22.2.3	En pied de rehausse (rive), face interne (mitoyen) suivant D02, hauteur acrotère + face supérieure	mct	14	€ 65,00	€ 910,00		€ 20,00	€ 280,00		€ 40,00	€ 560,00	
22.3	Fourniture et pose de socle en béton armé sous nouveaux garde-corps, y compris nappe drainante, pour fixation des montants des garde-corps, suivant détail D02	mct	14	€ 180,00	€ 2.520,00		€ 168,50	€ 2.359,00		€ 125,00	€ 1.750,00	
22.4	Fourniture et pose de blocs Ytong en pied de châssis de porte-fenêtres (Ytong sous porte-fenêtre en daçade arrière inclus dans bordereau "Rénovation façade arrière")	mct	5,2	€ 85,00	€ 442,00		€ 120,00	€ 624,00		€ 90,00	€ 468,00	
22.5	fourniture et pose panneau chevron en rive 7/12 + multiplex épaisseur 18mm, largeur +/- 40cm suivant détail D02	mct	14	€ 62,00	€ 868,00		€ 85,00	€ 1.190,00		€ 100,00	€ 1.400,00	
22.6	fourniture et pose marche béton armé en limite de la différence de niveau sur terrasse penthouse, largeur 30cm, épaisseur varaible suivant pente de l'isolant suivant détail D 06	mct	4,7	€ 160,00	€ 752,00		€ 95,00	€ 446,50		€ 150,00	€ 705,00	
23	**CHAPES DE PENTE MINCES**											
23.1	variante au poste 25.1.2 : Mise en oeuvre d'une nouvelle chape de pente dans l'emprise de la terrasse en porte à faux, suivant détail D01	m²	9	€ 82,50		€ 504,50	€ 75,00		€ 675,00	€ 110,00		€ 787,00
24	**TRAVAUX D'ETANCHEITE**											
24.1	Fourniture et pose d'une masse de ragréage de mise à niveau de la surface horizontale (hypothèse 10%)	m²-QP	69	€ 35,00	€ 2.397,50		€ 44,50	€ 3.048,25		€ 25,00	€ 1.712,50	
24.2	Fourniture et pose d'une membrane bitumineuse APP 4mm assurant le pare- vapeur/clos couvert, y compris relevés périphériques adaptés à l'épaisseur d'isolation	m²	146	€ 27,26	€ 3.979,96		€ 32,00	€ 4.672,00		€ 24,00	€ 3.504,00	
24.3	Fourniture et pose d'une étanchéité bitumineuse bi-couches											
24.3.1	Surface horrizontale	m²	146	€ 47,57	€ 6.945,22		€ 51,20	€ 7.475,20		€ 55,00	€ 8.030,00	
24.3.2	Relevés et recouvrements d'étanchéité bitumineuse bi-couches											
24.3.2.1	En pied de parements de façade, hauteur min. 15 cm, suivant détail D04	mct	38,5	€ 38,30	€ 1.474,55		€ 35,00	€ 1.347,50		€ 45,00	€ 1.732,50	
24.3.2.2	En pieds de châssis, sur support bloc Ytong, sous nouveaux seuils jusque sous dormants de châssis suivant détail D01	mct	5,2	€ 42,60	€ 221,52		€ 35,00	€ 182,00		€ 45,00	€ 234,00	
24.3.2.3	En pied des murets et rehausses en rive, hauteur min. 15 cm											
24.3.2.3.1	Suivant D01 (inclus dans bordereau "rénovation façade arrière")	pm	18	€ 56,80			€ 35,00			€ 50,00		
24.3.2.3.2	Suivant D02 : Relevé + recouvrement face superieure jusque profil de rive	mct	14	€ 71,00	€ 994,00		€ 35,00	€ 490,00		€ 50,00	€ 700,00	
24.3.2.3.3	Suivant D03	mct	28	€ 38,30	€ 1.072,40		€ 35,00	€ 980,00		€ 50,00	€ 1.400,00	
24.3.2.4	En pieds des cheminées	mct	13,6	€ 38,30	€ 520,88		€ 35,00	€ 476,00		€ 50,00	€ 680,00	
24.4	Option : Fouriture et pose d'une bavette de coulisse en pied de parement de façade comprenant dépose repose d'un élément de parement existant + stabilisation des parements suivant D04	mct	38,5	€ 265,00		€ 10.202,50	€ 195,00		€ 7.507,50	€ 80,00		€ 3.080,00
24.5	Fourniture et pose d'une étanchéité liquide + finition chips											

24.5.1	Suivant D01 : face supérieure talon béton de rive jusque profil casse-goutte et retombée en face verticale interne jusque contre-solin (inclus dans bordereau "rénovation façade arrière")	pm	18	€ 95,00			€ 118,50			€ 130,00		
24.5.2	Suivant D02 : enrobage nouveau socle en béton armé, support des nouveaux garde-corps : face supérieure et retombée face interne	mct	14	€ 95,00	€ 1.330,00		€ 125,50	€ 1.757,00		€ 130,00	€ 1.820,00	
24.5.3	Suivant D03 : en pied des claustras en béton architectonique formant garde-corps en façade avant, jusque sur contre-solin	mct	28	€ 82,70	€ 2.315,60		€ 118,50	€ 3.318,00		€ 130,00	€ 3.640,00	
24.5.4	suivant D06: en recouvrement de la marche en béton, toutes faces vues traitées	mct	4,7	€ 116,80	€ 548,96		€ 130,00	€ 611,00		€ 130,00	€ 611,00	
24.6	Fourniture et pose d'un profil de rive en aluminium thermolaqué type Claerhout série 6 hauteur 200 mm, suivant détail D02	mct	14	€ 110,00	€ 1.540,00		€ 125,00	€ 1.750,00		€ 150,00	€ 2.100,00	
24.7	Fourniture et pose d'un profil casse-goutte suivant détail D01 (inclus dans bordereau "rénovation façade arrière")	PM	-	€ 41,20								
24.8	Fourniture et pose de contre-solins Alu vissé											
24.8.1	En pied de parement de façades suivant D04 ou D05: Dani Alu solinet 10/110 + capot	mct	38,5	€ 92,50		€ 3.561,25	€ 75,00		€ 2.887,50	€ 55,00		€ 2.117,50
24.8.2	En pied de muret garde-corps suivant D03: Dani Alu solinet 10/110 + capot	mct	28	€ 92,50	€ 2.590,00		€ 75,00	€ 2.100,00		€ 55,00	€ 1.540,00	
24.8.3	En rive de façade arrière suivant D01 - contre-solin/porte dalles Dani-Alu	mct	17	€ 120,00	€ 2.040,00		€ 75,00	€ 1.275,00		€ 55,00	€ 935,00	
24.8.4	En pieds des cheminées: Dani Alu solinet 10/110 + capot	mct	13,6	€ 92,50	€ 1.258,00		€ 75,00	€ 1.020,00		€ 55,00	€ 748,00	
25	**TRAVAUX D'ISOLATION**											
25.1	Fourniture et pose d'isolant à pente intégrée en verre cellulaire Foamglas T3+ TAPERED, pente min. 1,1 %, ép. min. en point bas 15 cm											
25.1.1	Surface horzontale	m²	30	€ 1.100,00	€ 33.000,00					€ 1.580,00	€ 47.400,00	
25.1.2	variante au poste : 23.1 : dans l'emprise de la terrasse en porte à faux (chéneau), suivant détail D01	m²	1	€ 170,00	€ 238,00				€ -	€ 145,00	€ 203,00	
25.2	Fourniture et pose d'isolant à épaisseur constante en verre cellulaire Foamglas T3+, ép 28 cm largeur 60cm	m²	1	€ 1.100,00	€ 1.485,00					€ 1.580,00	€ 2.133,00	
25.2	Fourniture et pose d'isolant Rhinoxx épaisseur 12cm											
25.2.1	Enrobage muret acrotère en rive (face interne + supérieure), suivant détail D01 , hauteur acrotère variable	mct	17	€ 115,00	€ 1.955,00		€ 85,00	€ 1.445,00		€ 70,00	€ 1.190,00	
26	**EVACUATION DES EAUX DE PLUIE**											
26.1	Fourniture et pose de nouveaux avaloirs à simple platine type DEPCO, DN 110	pce-QP	3	€ 102,50	€ 307,50		€ 115,00	€ 345,00		€ 205,00	€ 615,00	
26.2	Raccordement des nouveaux avaloirs au réseau d'égouttage existant	régie	-	€ 65,00						€ 55,00		
26.3	Création de trop plein en façade comprenant carottage dans le mur acrotère + fourniture et pose d'avaloir à sortie transversale	pce-QP	2	€ 200,00	€ 400,00		€ 175,00	€ 350,00		€ 130,00	€ 260,00	
27	**TRAVAUX DE RECOUVREMENT DES ETANCHEITES**											
27.1	Fourniture et pose de nouvelles dalles de revêtement de sol : dalles "Marlux", dimensions 40x40 cm, ép. 4 cm, sur plots Buzon réglables en hauteur, y compris plots Buzon spécifiques, type U-Edge au droit des raccords d'extrémités	m²	146	€ 180,00	€ 26.280,00		€ 215,00	€ 31.390,00		€ 140,00	€ 20.440,00	
27.2	Variante : Fourniture et pose de nouveaux seuils en pierre bleue sous châssis porte-fenêtres, comprenant un ragréage mortier au droit des encastrements.	mct	5,2	€ 78,00		€ -239,20	€ 100,00		€ -104,00	€ 250,00		€ 416,00
27.3	Dépose et repose des seuils en pierre bleue sous châssis porte-fenêtres, comprenant un ragréage mortier au droit des encastrements	mct	5,2	€ 124,00	€ 644,80		€ 120,00	€ 624,00		€ 170,00	€ 884,00	
27.4	Adaptation porte au droit du cagibi	fft	1	€ 65,00	€ 65,00		€ 200,00	€ 200,00		€ 350,00	€ 350,00	
28	**TRAITEMENT DES PAREMENTS ET MURETS**											
28.1	rejointoyage mortier comprenant dépose des joints existants	m²	115,5	€ 49,00	€ 5.659,50		€ 145,00	€ 16.747,50		€ 65,00	€ 7.507,50	
28.2	hydrosablage des parements	m²	115,5	€ 42,60	€ 4.920,30		€ 45,00	€ 5.197,50		€ 30,00	€ 3.465,00	
28.3	Fourniture et pose d'un hydrofuge au droit des parements de façades	m²	115,5	€ 17,75	€ 2.050,13		€ 26,50	€ 3.060,75		€ 10,00	€ 1.155,00	
28.4	Traitement étanche des couvre-murs en rive de façade avant - sikatop 121 teinté, suivant D03	mct	28	€ 35,50	€ 994,00		€ 45,00	€ 1.260,00		€ 90,00	€ 2.520,00	
28.5	Traitement étanche des parements en rive de façade avant - sikatop 121 teinté	pce - QP	12	€ 75,00	€ 900,00		€ 45,00	€ 540,00		€ 90,00	€ 1.080,00	
28.6	remplacement des éléments de parement dégradé au droit du muret en rive de façade arrière comprenant : - Dépose et évacuation des éléments dégradés - Fourniture et pose de nouveaux éléments de parement similaires à ceux déposés (maçonnerie béton ép.5cm) - Fourniture et pose d'un traitement étanche -sikatop 121 au droit des nouveaux éléments de parement en béton	pce - QP	6	€ 195,00	€ 1.170,00					€ 295,00	€ 1.770,00	
29	**GARDE-CORPS ET CLOISON DE SEPARATION**											
~~29.1~~	~~Fourniture et pose de nouveaux garde-corps en Alu thermolaqué hauteur 120 cm, remplissage vitré et une sous lisse~~											
~~29.1.1~~	~~Suivant détail D01~~	~~PM~~	~~-~~									
~~29.1.2~~	~~Suivant détail D02~~	~~mct~~	~~14~~	~~€ 360,00~~			~~€ 375,00~~			~~€ 365,00~~		
~~29.1.3~~	~~variante : Suivant détail D03~~	~~mct~~	~~28~~	~~€ 360,00~~			~~€ 375,00~~			~~€ 365,00~~		
29.2	fourniture et pose nouvel épis séparatif en Alu thermolaqué hauteur 200 cm, remplissage vitré sablé	pce	1	€ 660,00			€ 600,00			€ 1.050,00		
29.3	Fourniture et pose de nouveaux garde-corps en Alu thermolaqué hauteur 120 cm, remplissage à barreaux verticaux	pce										
29.3.1	Suivant détail D01	PM	-									
29.3.2	Suivant détail D02	mct	14				€ 375,00			€ 349,00	€ 4.886,00	
29.3.3	variante : Suivant détail D03	mct	28				€ 375,00			€ 349,00		€ 9.772,00
30	**TRAITEMENT CHEMINEES**											
30.1	Enduisage au droit des faces de cheminées comprenant décapage peintures existantes	m²-QP	27,2	€ 72,00	€ 1.958,40		€ 80,00	€ 2.176,00		€ 90,00	€ 2.448,00	
30.2	Fourniture et pose d'un coating de protection Sikagard Monolastex au droit des faces de cheminées	m²-QP	27,2	€ 39,80	€ 1.082,56		€ 42,30	€ 1.150,56		€ 40,00	€ 1.088,00	
30.3	traitement des dalles de cheminée	pce - QP	6	€ 75,00	€ 450,00		€ 50,00	€ 300,00		€ 130,00	€ 780,00	
	TOTAL TRAVAUX HTVA, *hors options*				€ 150.350,28			€ 137.050,26			€ 168.274,50	

AIRBNB

En Région de Bruxelles-Capitale, les hébergements touristiques chez l'habitant et les chambres d'hôtes sont soumis, depuis le 24 avril 2016, à des conditions beaucoup plus strictes (ordonnance du 8 mai 2014 et arrêté du 24 mars 2014). Le 1er février 2017, une taxe sur les hébergements touristiques a été instaurée pour l'exercice d'imposition 2017 (ordonnance du 23 décembre 2016).

Eléments importants en matière de copropriété surligné en jaune dans le texte de loi :

CHAPITRE IV. - Déclaration préalable et enregistrement

Section 1re. - Procédure de déclaration préalable

Art. 6. § 1er. L'exploitant introduit sa déclaration auprès du Directeur chef de service Economie, soit par envoi recommandé à la poste, soit par courrier électronique, au moyen du formulaire de déclaration préalable établi par l'Administration.
Lorsque le déclarant n'est pas l'exploitant visé à l'article 3, 10° de l'ordonnance, le premier est mandaté par ce dernier.
§ 2. Le formulaire visé au paragraphe premier contient au moins les mentions suivantes :
1° Les nom, prénom et adresse de l'exploitant ;
2° si l'exploitant est une personne morale, les nom et prénom de la personne physique chargée de la gestion journalière de l'établissement d'hébergement touristique ;
3° le cas échéant, le numéro d'entreprise de l'exploitant;
4° l'adresse et la description des lieux et des services fournis par l'établissement d'hébergement touristique ;
5° la dénomination commerciale de l'établissement d'hébergement touristique ;
6° La capacité de base ainsi que la capacité maximale de l'hébergement touristique ;
7° Le consentement de l'exploitant à se soumettre au contrôle prévu à l'article 16, § 3 de l'ordonnance ;
8° La catégorie ou la sous-catégorie sollicitée en vue de l'enregistrement.

Art. 7. § 1er. La déclaration préalable est accompagnée des documents suivants :
1° la preuve de l'identité de l'exploitant et, lorsque l'exploitant est une personne morale, une copie de ses statuts coordonnés en vigueur ;
2° le cas échéant, la preuve de la désignation de la personne physique chargée de la gestion journalière de l'établissement d'hébergement touristique ;
3° le cas échéant, la preuve du mandat visé à l'article 6, § 1er, alinéa 2 ;
4° une copie du contrat d'assurance visée à l'article 5, 1°, c) de l'ordonnance ainsi qu'une preuve de paiement de la prime pour l'année en cours ;
5° la copie de l'avertissement-extrait de rôle du précompte immobilier relatif à l'immeuble dans lequel se situe l'hébergement touristique ou, si l'exploitant n'est pas le propriétaire ou le copropriétaire de l'immeuble, une copie du contrat de location ;
6° lorsque l'exploitant n'est pas propriétaire de l'immeuble dans lequel se situe l'hébergement touristique, un accord écrit du propriétaire portant sur l'exploitation de cet immeuble en hébergement touristique ;
7° lorsque l'immeuble constitue une copropriété, un accord écrit de l'Assemblée générale des copropriétaires portant sur l'exercice de l'activité d'exploitation de l'hébergement touristique au sein de l'immeuble.

En cas de doute sur la possibilité d'affectation de l'immeuble à l'activité d'hébergement touristique, le Directeur chef de service Economie peut demander la production de toute pièce complémentaire de nature à lever ce doute ;

8° un extrait de casier judiciaire destiné à une administration publique et délivré depuis moins de trois mois au nom de l'exploitant, personne physique ou morale ;

9° si l'exploitant est une personne morale, un extrait de casier judiciaire destiné à une administration publique et délivré depuis moins de trois mois au nom de la personne chargée de la gestion journalière de l'établissement d'hébergement touristique ;

10° l'attestation de sécurité d'incendie visée à l'article 5, 2°, a) de l'ordonnance ou, si l'article 27 est d'application, l'attestation de contrôle simplifié ;

11° l'attestation visée à l'article 5, 2°, b) de l'ordonnance démontrant que l'établissement d'hébergement touristique est conforme aux dispositions légales applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;

12° un plan à l'échelle 1/100, 1/200 ou 1/500 de l'établissement d'hébergement touristique sauf pour les établissements de catégorie " résidences de tourisme " et " hébergement chez l'habitant " où un plan sans échelle peut être produit à condition que la capacité maximale de l'établissement soit inférieure à dix personnes et que l'exploitant y ait établi sa résidence principale ;

Le plan d'échelle indique au moins :

a) les niveaux de l'établissement concernés par l'activité d'hébergement touristique ;

b) la destination précise de chaque niveau de l'établissement concerné ;

c) les lieux accessibles uniquement aux touristes ;

d) les éventuels lieux privés ;

13° des photos de l'établissement d'hébergement touristique illustrant les informations visées à l'article 6, § 2, 4°.

§ 2. Le Ministre peut adapter la liste des pièces à produire visée au paragraphe premier dans l'hypothèse où l'Administration dispose de possibilités juridiques et techniques lui permettant d'obtenir une ou plusieurs pièces directement auprès des instances compétentes.

Art. 8. § 1er. Dans les quinze jours de la réception de la déclaration, le Directeur chef de service Economie confirme au déclarant la réception de son dossier. Cette confirmation est envoyée par courrier recommandé à la poste ou par courrier électronique, en fonction de la manière dont la déclaration a été introduite.

Si le dossier n'est pas complet, le Directeur chef de service Economie précise que la déclaration est temporairement irrecevable et joint à son courrier la notification des pièces et données manquantes.

§ 2. Le déclarant dont le dossier n'est pas complet dispose de trente jours à compter de la date d'envoi de la notification des pièces et données manquantes visée au paragraphe premier pour compléter son dossier. Il transmet lesdites pièces au Directeur chef du service Economie par courrier électronique ou par courrier recommandé à la poste.

Dans les quinze jours de la réception des documents, pièces ou données manquants, le Directeur chef de service Economie confirme :

1° ladite réception, avec mention de la date ;

2° le caractère complet du dossier.

Si, à l'échéance du délai de trente jours visé au premier alinéa ce paragraphe, le Directeur chef de service Economie ne dispose pas de l'ensemble des pièces, la déclaration est définitivement irrecevable. Il en informe le déclarant.

Atradius

› Instalment Credit Protection

Assurance charges d'emprunt de copropriété

Fiche d'information

Une assurance simple à souscrire qui couvre le non-paiement des copropriétaires.

Assuré	L'association des copropriétaires. La copropriété a un caractère principalement résidentiel.
Couverture	Le non-paiement par un ou plusieurs copropriétaire(s) des charges mensuelles relatives à leur quote-part due dans le cadre du remboursement du crédit.
Durée	Une couverture irrévocable pour toute la durée du crédit.
Demande de couverture et frais	Le syndic de la copropriété fait une demande de couverture à Atradius. Un montant forfaitaire de 6€ (HT)* sera facturé par copropriétaire au moment de la signature de la police.
Prime	Prime unique à la signature de la police. Le montant de la prime dépend de la durée du crédit et du profil de risque de la copropriété. Minimum de prime de 546 € taxe incluse*.
Rappels des impayés	Le syndic enverra 3 rappels. Le dernier, la mise en demeure envoyée par recommandé, devra faire mention du transfert du dossier à Atradius.
Constitution du sinistre	Lorsque 3 appels mensuels de charges (consécutives ou non) sont impayés par un copropriétaire.
Déclaration du sinistre	Dans les 30 jours de la constitution du sinistre.
Indemnité	100% des 3 appels mensuels de charges relatifs au crédit, échus et impayés, augmentés de 100% de la quote-part du copropriétaire défaillant, montant non-échu (capital et intérêts).
Délai d'indemnisation	Atradius indemnisera, dans les 30 jours après la réception du dossier complet, les 3 appels de charges du crédit échus et impayés. Ensuite, un versement mensuel correspondant à la quote-part du copropriétaire défaillant sera effectué sur le compte de la copropriété.
Annulation de la couverture	En cas de résiliation, résolution ou annulation de contrat de crédit ou encore en cas de fraude, détournement des fonds.
Droit applicable	Droit belge.

*Taxe sur les assurances actuellement de 9,25%

La copropriété peut en toute sérénité conclure un contrat de crédit pour le financement des travaux. L'assurance protège la copropriété contre les copropriétaires défaillants.

Atouts de l'assurance charges d'emprunt :

- Tous les copropriétaires sont couverts, sans exception : les copropriétaires participant au crédit et les copropriétaires ne participant pas au crédit.
- La copropriété ne doit plus engager de procédure de recouvrement ni en supporter les frais.
- Les copropriétaires en ordre de paiement ne seront plus appelés à combler le défaut de paiement d'un ou plusieurs copropriétaires.

Que se passe-t-il en cas de vente d'un appartement ?

- Les obligations du copropriétaire vendeur envers la copropriété seront transférées automatiquement sur le nouveau copropriétaire.
- Ce nouveau copropriétaire profitera des mêmes avantages de l'assurance charges d'emprunt.

Que se passe-t-il si un des copropriétaires est en règlement collectif de dettes ?

- Dès que le syndic recevra la signification de l'ordonnance d'admissibilité, il devra déclarer sa créance auprès du médiateur endéans les 30 jours.

Que se passe-t-il en cas de changement de syndic ?

- Les droits et devoirs des parties restent inchangés.
- Les coordonnées du nouveau syndic seront communiquées à Atradius.

Informations pratiques

- Toute décision de souscrire l'assurance-crédit pour l'ACP doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.
- Conformément à la règlementation en vigueur, la présente fiche d'information n'a pas été soumise à l'approbation préalable de la FSMA.
- En cas de plainte vous pouvez vous adresser :
  - Au service plainte Atradius ICP : Avenue Prince de Liège, 78 - 5000 Namur
  - à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.onbudsman.as)
- Cette fiche d'information est valable en date du 01.01.2017 et peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page de notre site : www.atradiusicp.com
- Pour toute demande d'assurance charges d'emprunt de copropriété : icpcommercial@atradius.com

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
Par mail : **icpcommercial@atradius.com**
Par téléphone : **081/32.46.17**

Ce document ne constitue pas un engagement contractuel

Atradius Instalment Credit Protection (ICP)

Division of Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros
Avenue Prince de Liège 78
B-5100 NAMUR
TVA BE0661.624.528
icpcommercial@atradius.com
www.atradiusicp.com

Siège Social
Paseo de la Castellana 4
28046 Madrid (ES)
Registre du commerce
Madrid M-171.144

Entreprise d'assurances agréée pour pratiquer les branches 14 et 15 par voie de succursale en Belgique sous le n° 3004

Prêt/ACP-Assuré/BE-FR/01 2019

Atradius

› Instalment Credit Protection

Simulation de coût de l'assurance charges d'emprunt (n° 26282)

ACP	A.C.P. PESAGE 125-127- 129 BCE 0850088303
Syndic	CITYA BRUXELLES BCE 0430800556
Courtier	NIVELLES ASSURANCES BCE 0464014346
Prêteur	CRELANCO BCE 0403263840
Modalités de couverture	Voir la fiche d'information en annexe
Simulation de crédit	- Montant emprunté : 1 080 000,00 € - Durée : 120 mois | Période de déblocage : max 24 mois - Taux : 3,79 % - Montant total à rembourser : 1 299 290,40 €
Coût de l'assurance TTC (9,25 %)	- Montant de la prime unique à la signature de la police : 40 676,47 € - Frais uniques de gestion : 6,56 € par copropriétaire participant
Conditions	Cette simulation est effectuée à titre d'information sur base des renseignements communiqués, connus à ce jour et n'engage ni les demandeurs, ni Atradius ICP. Le montant de la prime a une valeur indicative et suppose que tous les copropriétaires participent et n'accusent aucun retard de paiement de plus de 180 jours.

09/02/2024

Simulation valable 9 mois à compter de ce jour.

MILCAMPS Marc

De: WEYTEN Olivier <Olivier.WEYTEN@atradius.com>
Envoyé: mardi 13 février 2024 12:03
À: MILCAMPS Marc
Cc: Olivier.Dubois@crelan.be; TROLIO Samuel; ICP Atradius Commercial BE; ZIKOS Tiffany; 'hollanders-favart@skynet.be'; 'diegochristiane@gmail.com'; 'michelehuart@hotmail.com'
Objet: 20240213-PES-Atradius-Clarification de l'offre faite

Bonjour Monsieur Milcamps,

Le montant de la prime communiqué procède d'une simulation. Celle-ci prend en compte la simulation de crédit du jour, la participation de tous les copropriétaires et le défaut de paiement actuel de 2 copropriétaires.
Il ne s'agit pas d'une offre, laquelle présente un caractère définitif et nous engage.
Si les données définitives du dossier correspondent aux données prises en compte à ce jour, je convertis la simulation en offre.
Cela suppose que :

- le montant du crédit , les conditions du crédit et le montant à rembourser sont identiques
- tous les lots participent à l'emprunt, en ce compris ce qui sont actuellement en défaut de paiement

Restant à votre disposition,

Bien cordialement,

Olivier Weyten
Sales Manager Belgium-Luxembourg | Sales Department
Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros
Avenue Prince de Liège 78 | 5100 Namur
Mobile: 00 32 475252162
Email: olivier.weyten@atradius.com | atradius.be

Atradius
Instalment Credit Protection

Connect with Atradius on LinkedIn: Atradius

From: MILCAMPS Marc <MMILCAMPS@citya-belgium.be>
Sent: dimanche 11 février 2024 11:15
To: WEYTEN Olivier <Olivier.WEYTEN@atradius.com>
Cc: Olivier.Dubois@crelan.be; TROLIO Samuel <Samuel.TROLIO@atradius.com>; ICP Atradius Commercial BE <TMICPC1@atradius.com>; ZIKOS Tiffany <TZIKOS@citya-belgium.be>; 'hollanders-favart@skynet.be' <hollanders-favart@skynet.be>; 'diegochristiane@gmail.com' <diegochristiane@gmail.com>; 'michelehuart@hotmail.com' <michelehuart@hotmail.com>
Subject: 20240211-PES-Atradius-Réponses aux questions posées

CAUTION: This email originated from outside of Atradius. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

Cher Monsieur Weyten,

Merci pour votre retour rapide, et pour la proposition d'assurance « Charges d'emprunt » qui l'accompagne.

Vous trouverez mes réponses ci-dessous en vis-à-vis de vos questions.

Dans l'attente de votre confirmation quant au caractère définitif de votre offre.

Cordialement,

De : WEYTEN Olivier <Olivier.WEYTEN@atradius.com>
Envoyé : vendredi 9 février 2024 15:24
À : MILCAMPS Marc <MMILCAMPS@citya-belgium.be>
Cc : Olivier.Dubois@crelan.be; TROLIO Samuel <Samuel.TROLIO@atradius.com>; ICP Atradius Commercial BE <TMICPC1@atradius.com>
Objet : FW: 20240206-PES-Crelan-Dmde tarification assurance charge d'emprunt

Bonjour Monsieur Milcamps

J'ai tenté de vous joindre par téléphone ce matin.
L'analyse des données communiquées à ce jour (cfr rapport du PV d'AG) nous a permis de vous adresser la simulation ci-joint.
Hypothèse : la participation de tous les copropriétaires à l'emprunt.

Copropriétaires

- 45 = 1.000 quotités. Présomption que tous participent à l'emprunt → sera-ce le cas ? C'est en tout cas comme cela que je présente les choses et que je les ai toujours fait voter
- Cela étant, 2 copropriétaires en défaut
  - Madame Jeunehomme : décédée. Bien saisi par SPF Finances. Dossier confié à l'avocat
  - Madame Ibrahimova : dette cumulée de 6.400€ à la date de l'AG. Dossier confié à l'avocat

  ➔ Question quid/participation effective de ces 2 copropriétaires à l'emprunt ? Dans le premier cas, il s'agit d'une succession vacante pour laquelle, vous lirez, dans l'échange de mails entre avocats joint au présent envoi, que les choses bougent au niveau de la mise en vente publique du bien et, dans le second cas, suivant historique client que je joins au présent envoi, la dette de Madame Ibrahimova ne s'élève plus à ce jour qu'à 1.696,80 €. Comme précisé dans ma réponse à votre première question, l'objectif est de faire participer tous les copropriétaires dans le remboursement de l'emprunt qui sera souscrit.

Travaux

- Réno enveloppe extérieure de l'immeuble
- Travaux nécessaires et urgents
- Suivant discussion en AG, montant à financer 1.542.530€
  - à raison de 30% en fonds propres, soit 462.760€ appelés en 24 mois (231.380€/an) → nous supposons que les charges exceptionnelles déjà réclamées ont alimenté le fonds dédié aux travaux
  - via emprunt bancaire de 70% pour le solde (1.080.800€)

Charges annuelles

- Avant démarrage du remboursement d'emprunt
  - Charges ordinaires 150.000€
  - Dotation fonds de réserve 90.000€
  - Dotation au fonds de réserve complémentaire (pour travaux) : 231.380€
- Au démarrage du remboursement de l'emprunt : + 137.840€ /an

Offre

- Les données suivantes sont nécessaires, à savoir :
  fichier Excel® reprenant tous les lots de l'ACP, avec n° de lot et quotités (1 lot par ligne svp)
  - ⇨ mention des lots participants et pour chaque lot, mention du montant des charges avant et après démarrage de l'emprunt.
  - ⇨ Commentaires sur les participants actuellement en défaut de paiement (= retard > 180 jours)

  Est-ce que ces éléments sont nécessaires à ce stade-ci de l'instruction du dossier, ou doivent-ils vous être communiquées avec la décision de l'AG ?
  Dit autrement, puis-je considérer votre offre de couverture comme définitive ?
- Vote relatif à l'emprunt et à l'assurance : → lors de la prochaine AG en avril 2024 ? En principe oui.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Olivier Weyten
Sales Manager Belgium-Luxembourg | Sales Department
Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros
Avenue Prince de Liège 78 | 5100 Namur
Mobile: 00 32 475252162
Email: olivier.weyten@atradius.com | atradius.be

Atradius
Instalment Credit Protection

Connect with Atradius on LinkedIn: Atradius

From: Olivier Dubois <Olivier.Dubois@crelan.be>
Sent: mercredi 7 février 2024 11:57
To: TROLIO Samuel <Samuel.TROLIO@atradius.com>; ICP Atradius Commercial BE <TMICPC1@atradius.com>
Cc: Didier Demortier <didier.demortier@crelan.be>; ZIKOS Tiffany <TZIKOS@citya-belgium.be>; MILCAMPS Marc <MMILCAMPS@citya-belgium.be>
Subject: RE: 20240206-PES-Crelan-Dmde tarification assurance charge d'emprunt

CAUTION: This email originated from outside of Atradius. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

Bonjour,

Voir l'échange de mails ci-dessous .
Concerne

- ACP Le pesage
- Crédit de 1.080.000€ sur 120 mois
- aux fixe 10 ans de 3,79%
  120 mensualités de 10.827,42€

PV en annexe.

Pourriez-vous prendre contact avec Mr Milcamps (en CC) pour une estimation du coût de l'assurance charge d'emprunt svp ?

D'avance merci
Bonne journée,

Olivier Dubois
Crelan : Agences de Nivelles – Fleurus- Luttre

Nivelles- Fina Vert : 1774
Rue de Namur 73 - 1400 NIVELLES - Tél: (+32)67 21 80 24
Parking clientele via la rue du Deversoir
E-mail: nivelles@crelan.be
FSMA: 110926 A-cB

Fleurus- Fleurus Finances : 1582
Place Albert Ier 8- 6220 Fleurus- Tél (+32)71 81 11 67 – Fax 071 -81 50 05
E-mail: fleurus@crelan.be
FSMA: 0688.539.355

Luttre- Ag de Luttre : 1668
Rue Escavée 13- 6238 Luttre - Tél (+32)71 84 51 54 – Fax 071 -84 75 28
E-mail: luttre@crelan.be